

## Sur la route

- ▶ Allumez vos feux de croisement. En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés.
- ▶ Réduisez votre vitesse, évitez toute manœuvre brutale (la neige sur un sol froid se transforme vite en verglas) et respectez les distances de sécurité.
- ▶ Facilitez le travail des engins de déneigement du Département : en action de salage et de déneigement, il est interdit de les dépasser. Il convient aussi de leur faciliter le passage, notamment aux intersections et en les croisant. Les engins de viabilité hivernale étant soumis à des règles de circulation différentes, soyez vigilant à leur approche.
- ▶ Évitez le pire : quand les conditions sont impossibles et les routes impraticables : ne partez pas !

